

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE

CONCOURS ou EXAMEN

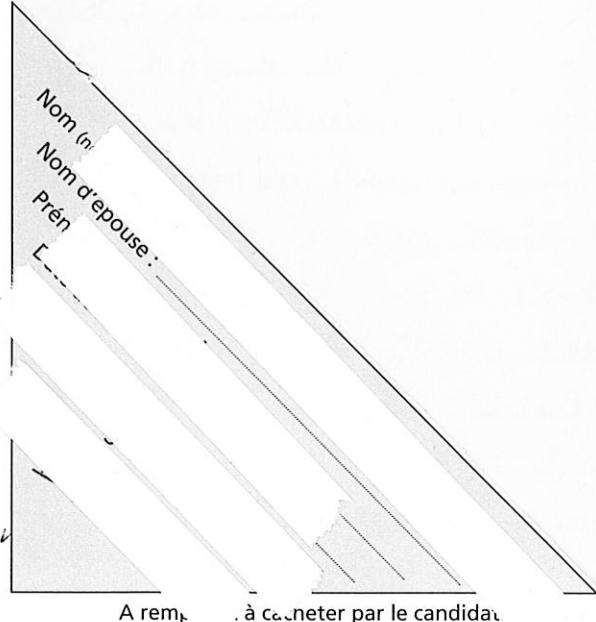
donnant accès à l'emploi de :

Technicien principal 2^e classe

- à titre interne (1)
 à titre externe (1)
 au titre du troisième concours (1)

Spécialité Aménagement urbain et
développement durable.
Épreuve de Rapport avec propositions

Date de l'épreuve 14/06/16.



Colonne réservée
à l'Administration

Numéro de correction



365

Numéro d'anonymat



Note attribuée
(réservé au jury)



13,25

Visa du jury ou de la
Commission de Surveillance

Commune de Techniville

Service développement
durable.

Le 14 mai 2016

Rapport technique à l'attention
du Directeur de l'aménagement
et du développement durable.

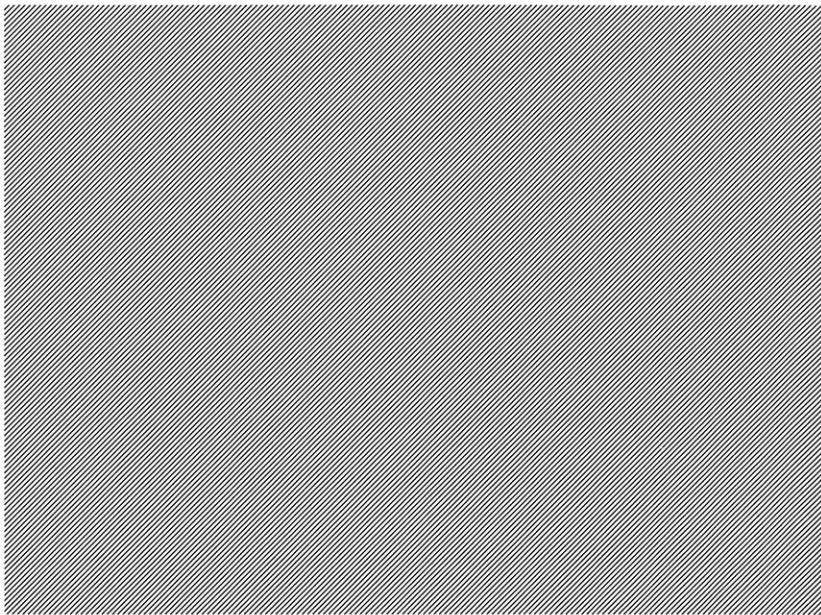
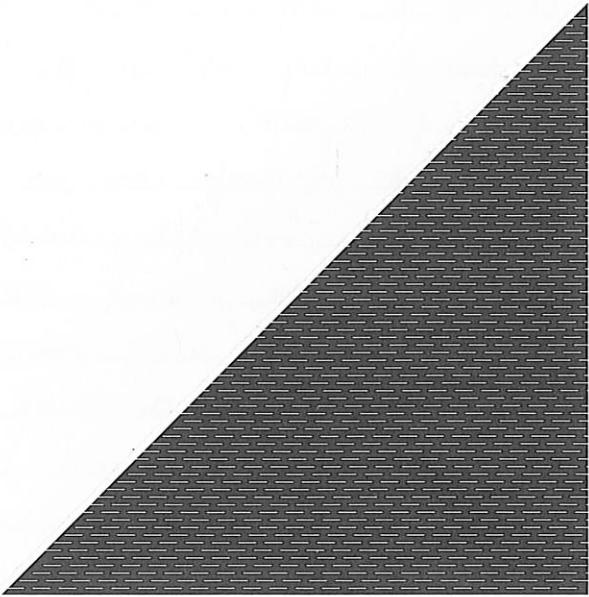
Objet : L'adaptation de la ville au réchauffement
climatique.

Références : Code de l'environnement.

Code de l'urbanisme.

Décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011.

Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011.



Nous connaissons depuis quelques années une accélération des changements climatiques, que nous ne pouvons pas négliger. Vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, hivers doux, persistance de la canicule, de nombreux phénomènes en sont la preuve. L'adaptation des villes est donc nécessaire et les collectivités locales doivent prendre en considération cette réalité afin de s'intégrer dans leurs politiques publiques.

Nous étudierons dans un premier temps comment les villes agissent face au réchauffement climatique (I), à travers une analyse des enjeux en présence (A) et l'expression de solutions qui se présentent pour répondre à ce problème (B). Dans un second temps, nous exposons des propositions visant à lutter contre le changement climatique (II), à travers une phase de diagnostic, d'analyse (A), suivi de solutions concrètes (B).

I - La ville face au réchauffement climatique

De nombreux enjeux découlent du phénomène du réchauffement climatique (A), ce qui appelle à une réelle adaptation de la ville (B).

A - Des enjeux multiples

Tout d'abord, de nombreux dispositifs publics ont placé la

notion d'adaptation au plan local. En effet, les lois Grenelle 1 et 2 présentes dans le code de l'environnement imposent la prise en compte de la notion d'adaptation dans les documents d'urbanisme, notamment les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU). Les conseils régionaux doivent élaborer conjointement avec l'Etat un schéma régional du climat, de l'eau et de l'énergie (Serae). De plus, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont dû adopter avant le 31 décembre 2012 un plan climat énergie territorial (PCET) afin de faire des plans d'émission de gaz à effet de serre ainsi que d'orienter la planification prédictive. Enfin, le code de l'urbanisme inscrit l'adaptation en qualifiant l'urbanisme de préoccupation environnementale.

Pour ce qui est des enjeux environnementaux, le réchauffement climatique entraîne une imperméabilisation des surfaces urbaines, avec un risque d'inondation, un étalement urbain des suites de la périurbanisation des années 60-70, ainsi qu'une augmentation des émissions des gaz à effet de serre et de l'utilisation de la climatisation. À cela s'ajoute l'augmentation des feux de forêt et des aléas climatiques.

Le réchauffement climatique entraîne des problèmes techniques, comme les risques d'effondrement de bâtiments ayant des fondations fragiles à cause de la sécheresse des sols. Nous avons des problèmes financiers, avec l'augmentation des dépenses due à des mauvaises installations ou encore les entretiens des zones pavillonnaires qui affaiblissent les dépenses publiques. Enfin, les îlots de chaleur urbains présents dans les villes placent celle-ci au cœur du problème. La santé publique peut également se trouver menacée, une canicule persistante pouvant blesser les plus fragiles.

Tous ces enjeux appellent les collectivités à agir. Pour cela, plusieurs leviers d'actions sont envisageables.

B - Des solutions pour s'adapter au réchauffement climatique.

Nous pouvons diviser l'élaboration des solutions en trois étapes. Tout d'abord, il est important de prendre du temps pour l'analyse

du contexte actuel et d'adapter les politiques d'urbanisme en vigueur. Les objectifs du plan climat doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Des modifications du PLU peuvent être apportées en vue de favoriser l'adaptation au climat : maximisation des formes urbaines, définition des trames vertes et bleues, protection du foncier agricole, forestier et naturel. Une cartographie des îlots de chaleur urbains peut être mise en place afin de mieux cibler les actions. L'étude des impacts des orientations actuelles est importante, ainsi que des bilans des émissions des GES, qui sont essentiels.

Pour ce qui est des projets urbains, l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) est primordiale. Les sous-sols d'adaptation doivent être intégrés dans les contrats ainsi que les critères énergétiques et environnementaux. L'amélioration des performances énergétiques du parc immobilier existant va permettre d'adapter l'existant. Enfin, la réinvention de l'espace, l'intégration de la nature en ville et utilisation de matériaux adaptés va favoriser l'adaptation au réchauffement.

Ces solutions s'accompagnent d'une réelle démarche de sensibilisation du public et des élus, leur formation et la communication des enjeux, de la réalité climatique actuelle, la préservation de l'environnement restant sous la responsabilité de tous.

L'adaptation des villes au réchauffement climatique est inévitable. Elle se manifeste au travers de nombreux actions, notamment dans l'élaboration des projets d'aménagement urbain.

II - Des projets urbains permettant de lutter contre le changement climatique .

Un projet urbain soucie de nombreux enjeux, ce qui nécessite une phase d'analyse (A) avant de mettre en place des actions (B).

A - Phase de diagnostic et groupe de travail .

Afin de mener à bien cette phase, qui est primordiale pour élaborer des projets urbains adaptés, il est nécessaire de constituer un groupe de travail varié. En effet, nous pouvons y intégrer un représentant

de l'Etat, du conseil régional, les élus, le directeur de l'aménagement et du développement durable de Techniville, mais aussi les techniciens, des urbanistes, architectes, des représentants d'entreprises privées ainsi que l'Ademe et la Datar, qui peuvent apporter un soutien financier.

Ce réel observatoire va permettre de mener une enquête et un suivi des dommages causés par le bras de bâts techniques et la mise en place de bonnes pratiques.

Une analyse prospective à long terme est essentielle afin de penser des scénarios d'aménagement sur plusieurs années, adopter un temps "lent" aux actions, adapter le territoire aux politiques d'atténuation du changement climatique. Un pré-diagnostic peut être établi afin de mesurer l'impact du climat et les intégrer dans les documents d'urbanisme. Il prend en compte la maîtrise de la consommation du pouvoir, le bâti, les îlots de chaleur urbains, les zones vives et bleues, les aléas naturels et risques et la préservation de santé des habitants. Plus concrètement, cette phase de diagnostic va se décliner en quatre étapes : l'identification des évolutions climatiques, la mesure des impacts à venir afin de dégager des objectifs, construction des scénarios prospectifs d'évolution de l'aménagement avec des leviers d'adaptation et enfin, délivrer une vision du territoire sur le moyen et long terme.

Cette phase va permettre d'adapter les documents d'urbanisme (PLU) pour mieux répondre aux besoins d'adaptation et favoriser les actions allant dans ce sens-là.

B- De la prospection à l'action.

Après avoir apporté les modifications nécessaires au PLU afin d'intégrer le plan climat énergie et de répondre aux exigences réglementaires et environnementales, nous pouvons davantage nous intéresser à la mise en œuvre de solutions pour l'élaboration des futurs projets urbains.

Tout d'abord, il est important ^{de penser} à adapter le patrimoine bâti existant sur le territoire. La réglementation allant dans ce sens, notamment avec la loi relative à la transition énergétique de 2015, il est plus

grâce d'appui des modifications sur l'isolation sans avoir à engager des demandes longues et lourdes. La sensibilisation urbaine et des pauses limitent la chaleur, qui favorisent des volets solaires pour à soigner. L'architecture bioclimatique peut se présenter comme une solution. La réhabilitation des friches urbaines polluées ou encore la création d'éco-quartier vont favoriser l'intégration environnementale. Le mixité fonctionnelle, l'impact paysage et la résistance de l'urbanisation et de la biodiversité sont primordiales dans les projets urbains. Le retour de la nature en ville, qui passe par la végétalisation des lieux, l'apparition d'eau, améliore les continuités écologiques par les trames vertes et bleues des infrastructures urbaines peuvent intégrer des parcs à "haut albedo", absorbant la chaleur, des zones de rafraîchissement aménagées, tout en améliorant le cycle naturel de l'eau. La lutte contre le changement climatique passe également par une réduction du parc automobile, une mixité des usages, un transport en commun et restriction de l'étalement urbain.

Jointes, ces pistes d'action peuvent être accompagnées d'une mutation des entreprises privées à opter pour des sélections plus respectueuses de l'environnement, en intégrant ces notions dans le cadre des charges.

Ces dispositifs peuvent être accompagnés financièrement par l'ADEME et la DDTAR, Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, en menant une étude intergénérale,

d'adaptation au climat est un souci du quotidien, qui restera peu les années à venir. Il est donc essentiel de sensibiliser la population et de faire évoluer les mentalités vers une réelle prise de conscience. Des dispositifs mis en place aujourd'hui devront être encore présents demain, afin d'assurer une continuité des pratiques, qui doit se faire au travers d'un suivi des évolutions climatiques et des adaptations établies.